



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2024

Présents : Mmes Buffay, Momplot. MM Bafoil, Barthomeuf, Brun, Dupin, Falcimagne, Finaud, Therme, Vaurs.

Absents excusés : Mmes Allezard, Anglaret, Jourdan, Pinot. M Michalon.

Pouvoir : I Allezard à R Finaud
C Jourdan à C Momplot
D Michalon à D Bafoil

Secrétaire de séance : Robert FALCIMAGNE

Ordre du jour :

- Travaux
- Etude de faisabilité salle multi -culturelle
- Ancienne maison de retraite
- Décisions modificatives
- Modification statuts SGEB
- Personnel
- Adressage
- Questions diverses

TRAVAUX

Place du Marché aux veaux :

Depuis fin janvier les travaux de la Place du marché aux veaux sont interrompus. Lors de sa dernière rencontre avec Jacques THERME, Stéphane MERCIER, maître d'œuvre pour GEOVAL l'avait informé de la reprise des travaux par la pose des barrières par l'entreprise CHEVALIER. Malgré les nombreuses relances, Monsieur MERCIER est injoignable. Une demande pour organiser une réunion de chantier en urgence va lui être adressée.

L'aménagement de la Halle va faire l'objet d'une première présentation par Christelle CREGUT aux élus, puis le conseil pourrait associer les associations utilisatrices pour valider le projet final.

Mutualisation de la commande publique

Afin d'optimiser les opérations à multiple maîtrise d'ouvrage, et de faciliter la réalisation des opérations en recourant à un marché commun et en constituant un interlocuteur unique représentant les différents maîtres d'ouvrage auprès des attributaires, l'Agglo Pays d'ISSOIRE propose de mettre en place une convention de mutualisation de la commande publique pour les opérations à multi maîtrise d'ouvrage en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines avec les communes membres. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

Etude Eglise

Contrairement à ce qu'il avait été convenu la subvention accordée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'étude de faisabilité de l'église se monte à 17 183 € soit 38% de 45 218 € au lieu de 25 359 € soit 50 % de 50 718 € (La partie de l'étude concernant le BE Fluides de l'entreprise DURAND pour un montant de 5 500.00 € HT n'ayant pas été retenue). Richard FINAUD a fait part de son incompréhension à M CHALIER, Conservateur Régional Adjoint de la DRAC sur les engagements pris lors

de l'élaboration du dossier de demande de subvention. Il précise que sans soutien financier conséquent la commune ne pourra pas s'engager dans le projet. Des demandes d'aides financières vont être déposées auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental. A suivre.

Voirie Zagat

Divers travaux de décaissement, d'empierrage, d'élargissement et de curage de fossés ont permis le reprofilage et la remise en état de divers chemins autour du village du Zagat.

Des devis pour le goudronnage des routes d'accès du Zagat et du Bonmorin seront demandés avec l'opportunité de faire réaliser ces travaux à l'automne 2024.

Balcon bâtiment mairie

L'entreprise choisie pour les travaux de mise en sécurité des balcons surplombant les salles voutées semble connaître des difficultés, Sans réponse de leur part les travaux prévus cet été sont menacés.

ETUDE DE FAISABILITE SALLE MULTI – CULTURELLE

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 14 décembre 2023 de confier le portage foncier des parcelles pour l'acquisition de l'ancien bâtiment d'Auvergne Electronique route d'Apchat à l'EPF - Smaf Auvergne. Aujourd'hui il est nécessaire de faire réaliser une étude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment afin de connaître précisément ce qui est réalisable ou non. Cette étude va nous permettre d'obtenir une esquisse synthétisant l'ensemble des éléments architecturaux, techniques, règlementaires, administratifs et financiers nous assurant d'avoir une vision globale pour la réalisation de notre projet.

Trois architectes ont visité les locaux et deux ont fait une proposition que Monsieur le Maire présente au conseil :

- Atelier 4 JJ ERRAGNE 4 800.00 € HT
- Christelle CREGUT 5 940.00 € HT

Robert FALCIMAGNE fait remarquer qu'un point important est de connaître le pourcentage que le cabinet retenu appliquera sur le montant des travaux à réaliser.

Au vu des prestations proposées et du pourcentage appliqué, après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide de confier cette étude de faisabilité à Jean Jacques ERRAGNE (Atelier 4) pour un montant de 4 800.00 € HT.

ANCIENNE MAISON DE RETRAITE

Suite au projet d'acquisition par un particulier de l'ancienne maison de retraite, Me Vivien GOURBEYRE, Notaire à ARDES a informé la commune qu'au vu des documents en sa possession et des recherches de propriété qu'il a effectuées, elle était propriétaire de ce bien. Ou plus exactement que le Centre Communal d'Action Sociale d'Ardes était propriétaire des locaux suite à son « absorption » par le bureau de bienfaisance d'Ardes, bureau de bienfaisance qui s'est substitué à l'hospice, devenu propriété du CCAS de la Commune d'Ardes-sur-Couze, considérant que « les Centres Communaux d'Action Sociale sont les héritiers des bureaux de bienfaisance ».

Jacques THERME partage l'étonnement du conseil et précise qu'il a alerté et informé que cette situation n'était pas reconnue et que ce bâtiment est inscrit à l'inventaire de l'Ehpad « La Roseraie » et non à celui de la commune d'Ardes. Les services de la Sous-Préfecture, le service Juridique de l'API et la responsable du SGC ont été sollicités sans plus de résultats.

Aujourd'hui il devient impératif de lancer la procédure de vente, le Maire propose d'engager les démarches pour cette vente et reversera la somme à l'EHPAD, la Roseraie, véritable propriétaire dès que tous les éléments nécessaires à cette transaction seront validés par le contrôle de légalité.

Le conseil valide par délibération la vente des parcelles AB 110 et AB111, d'une surface de 1520 m² et 1280 m² soit un total de 2 800m² à Monsieur Aurélien DUPUY, 15500 MASSIAC, au prix de 50 000.00 €, que tous les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur, il autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction et désigne Me Vivien GOURBEYRE, Notaire à ARDES SUR COUZE pour établir les actes.

VENTE LOT N° 6 – LOTISSEMENT ROUSSILLON

Monsieur le Maire avait lors du conseil municipal de mars évoqué la demande de Monsieur CABROLIÈ Jayson qui souhaitait acquérir 1 voire 2 lots sur le lotissement Roussillon. Monsieur CABROLIÈ Jayson, domicilié à BLANZAT a depuis confirmé son souhait d'achat du lot n° 6, cadastré B 945, d'une superficie de 1 195 m² au prix de 17 925.00 €. Accord du Conseil de chargé le Maire de signer toutes pièces nécessaires à cette vente.

DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à une erreur dans le report d'investissement du résultat de 2023. Le budget se voit augmenté de la somme de -162 800.11 € en recette d'investissement. Le conseil sur proposition du Maire décide d'affecter cette recette supplémentaire comme suit dans le tableau ci-dessous :

De plus la somme de 32 100.00 € sera déduite du compte 231/345 pour être reportée au compte 231/346.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	162 800.11 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	162 800.11 €
D-2184-305 : Gros travaux	0.00 €	72 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	72 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-303 : Rénovation de bâtiment	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-308 : Acquisition de matériel	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-341 : Marché aux Veaux	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-345 : Salle multi activité	32 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-346 : Etude faisabilité Ville Basse	0.00 €	32 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-347 : Ecole primaire - Rénovation énergétique	0.00 €	15 800.11 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	32 100.00 €	122 900.11 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	32 100.00 €	194 900.11 €	0.00 €	162 800.11 €
Total Général		162 800.11 €		162 800.11 €

MODIFICATION STATUT SGEB

Considérant qu'en application des articles L.5212-33 et de l'article L.5711-4 du CGCT précités, lorsqu'un syndicat intercommunal ou un syndicat mixte adhère à un autre syndicat en lui transférant toutes ses compétences, le syndicat mixte est substitué aux syndicats primaires et ce dernier dissous, revenant de droit à une forme d'adhésion-dissolution.

Considérant que ce mécanisme d'adhésion-dissolution des syndicats précités (syndicat des eaux de Fontannes, syndicat des eaux du Doulon, syndicat des eaux du Cézallier, syndicat des eaux de l'Armandon, syndicat des eaux de Couteuges) au sein du SGEB a été retenu afin de procéder à ce rapprochement.

Considérant que la mise en œuvre de cette procédure nécessite la modification des statuts du SGEB, en annexe de la délibération, afin de permettre ce processus d'adhésion-dissolution, le Conseil Municipal doit approuver la modification des statuts proposés par le SGEB comme définis dans la délibération du Syndicat du Cézallier en date du 21 mai 2024 pour ne former qu'un seul syndicat regroupant le SGEB et ses membres. Accord du conseil.

PERSONNEL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que, suite au départ de Madame MIRANDA et en raison des besoins de la collectivité, il est nécessaire de créer un poste permanent à temps complet de 35H/semaine et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois à compter du 01 juin 2024 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Administratif	Secrétaire de Mairie		35 /35

ADRESSAGE

Pour rappel, les communes de moins de 1 000 habitants avaient jusqu'au 1^{er} juin 2024 pour transmettre leur Base Adresse Locale, fichier contenant tous les noms de voies de la commune, pour la première fois. Le Bourg d'Ardes est en règle avec l'adressage, ce qui n'est pas le cas pour les villages et hameaux du territoire communal. Christine MOMPLOT et Michel DUPIN ont recensé les rues et autres voies dans chaque village et ont commencé de concert avec les habitants à nommer celles-ci. Une fois cette démarche effectuée elle sera validée dans la Base d'Adresse Nationale. Plaques et numéros seront ensuite apposés par les services techniques.

Adressage pour les villages commune ARDES	
VILLAGES	Nom des rues et voies
CHABETOUT	Chabetout
	Maupas
BONMORIN	Route du Bonmorin
	Rue du Tilleul
	Impasse du Pré de la Bouteille
	Impasse du Four
	Route du Peyrérol
LA RIVIERE L'EVEQUE	Rue du Prieuré
	Chemin de Letz
MONTPOUDERGUE	Montpoudergue
PEYREROL	Route de Mazoires
	Rue du Château
	Rue de la Croix
	Impasse des Grands Ducs
	Rue des Frênes
POUDAIN	Rue du Bonheur
	Rue du Lavoir
	Allée des Jardiniers
	Impasse du Caure
	Route du Petit Poudain
MONTMEILLANT	Rue des Lys
	Montmeillant
TRIOULE	Trioule
LE ZAGAT	Rue du Château d'Eau
	Rue du Zagat
	Rue de la Distillerie
	Place du Bac
	Rue du Maréchal Ney
Le Haras	Le Haras
ARDES	Route d'Anzat

QUESTIONS DIVERSES

Zones d'accélération des énergies renouvelables : La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, demande aux communes de définir des zones dites « d'accélération des énergies renouvelables », permettant à l'Etat de planifier la politique nationale en la matière. Ces zones d'accélération portent sur toutes les filières d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, chaleur renouvelable.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones de projets systématiques. Ce sont des zones au sein desquelles la commune voit de manière favorable (ou ne voit pas de manière défavorable) l'implantation d'un projet d'énergie renouvelable. Les projets peuvent ne jamais voir le jour au sein de ces zones et ce, pour de multiples raisons : absence de porteur de projet, contraintes environnementales, paysagère. Les membres du conseil s'inquiètent de la difficulté d'identifier et surtout de déterminer les différentes zones, de plus certaines zones sont situées sur des aires protégées. Jacques THERME propose de solliciter l'aide des services de l'Etat pour accompagner une commission d'élus pour avoir d'autres informations.

Vol de câble au stade : Après le quartier de la ville haute l'année dernière des individus ont dérobé les câbles de cuivre qui alimentent l'éclairage du stade et du terrain de boules attenant. Vol commis en toute discrétion, Richard FINAUD a reçu Monsieur RODRIGUEZ de Vernet Bosser afin de faire un état des lieux de la situation. Très anciens ces éclairages ne répondent plus aux normes, Il faudrait envisager le remplacement des ampoules traditionnelles par des luminaires LED, plus économes en énergie, avec une luminosité supérieure. Reste à en déterminer le coût et la possibilité de prise en charge de ces réparations par Territoire d'Energie 63. Le Conseil espère que le coût important des réparations et la possible récurrence de vol ne vas pas priver les habitants d'éclairage si la commune ne peut assurer le financement de celles -ci.

Le concours de pétanque des pompiers en semi nocturne et les festivités du 13 juillet vont être impactées.

Ecole perron : Une fissure détectée dans le perron de l'école semble être à l'origine des fuites d'eau constatée dans les couloirs derrière le dojo. David CASSOUX est une nouvelle fois intervenu et il semble que l'eau ne s'infilte plus. Il faudra bien sur vérifier aux prochaines intempéries. La finition du nouvel accès aux salles de classe est à revoir.

La séance est levée à 21 h.